

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

COMPTE RENDU

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE, Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M. Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT, Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M. P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

FINANCES

- Budget

- C 2019-10-173** - **Exercice 2019 : Approbation de la décision modificative n°2.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la décision modificative n°2 de 2019, procédant à l'ajustement du budget 2019.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest', J. LE GOIC-AUFFRET et N. BERROU-GALLAUD;**
- Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative', M. COATANEA et I. GUERIN**
-
- C 2019-10-174** - **Exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2020.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de renouveler pour l'année 2020 les exonérations de TEOM dont la liste est jointe en annexe.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
-
- C 2019-10-175** - **Actualisation de 3 autorisations de programme : AP 003 Transport, AP 004 Parking et stationnement et AP 005 Circulation.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'actualiser trois autorisations de programme, conformément aux mouvements intégrés dans la décision modificative n°2.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et N. BERROU-GALLAUD**
- Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET**

URBANISME

- Mobilité

- C 2019-10-176** **- Développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole « mon réseau grandit » – Bilan de la concertation préalable**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le bilan de la concertation préalable concernant le développement du réseau structurant de transports collectifs de Brest métropole « mon réseau grandit » et de mettre en place les mesures nécessaires pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : J. LE GOIC-AUFFRET
Abstention : le groupe 'Rassemblement pour Brest'
-
- C 2019-10-177** **- Liaisons verticales Port de commerce / Centre-ville de Brest par ascenseurs urbains – Bilan de la concertation préalable**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le bilan de la concertation préalable concernant le projet d'ascenseurs urbains Port de commerce/Centre-ville de Brest et de mettre en place les mesures nécessaires pour tenir compte des enseignements tirés de cette concertation.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : M. COATANEA et J. LE GOIC-AUFFRET
Abstentions : Les groupes 'Brest Nouvelle Alternative', 'Rassemblement pour Brest' et N. BERROU-GALLAUD
-
- C 2019-10-178** **- Service public global de mobilité durable de Brest métropole - Création d'un tarif spécifique 'aller-retour Téléphérique'.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de compléter la gamme tarifaire du service public global de mobilité durable confié à RATP Dev, par la création d'un titre spécifique « aller-retour Téléphérique » au tarif de 2 euros.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : J. LE GOIC-AUFFRET
Abstentions : les groupes 'Brest Nouvelle Alternative', 'Europe-Ecologie - Les Verts', 'Communistes et Citoyens', E. MORUCCI et N. BERROU-GALLAUD

SERVICES A LA POPULATION

- Equipements d'Agglomération

C 2019-10-179

- DSP QUARTZ - Approbation du choix du délégataire et de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Quartz

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le choix du délégataire pour la gestion et l'exploitation du Quartz, à savoir la société Brest'aim, d'approuver le projet de convention de délégation de service public, d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public et ses annexes et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et N. BERROU-GALLAUD

DEVELOPPEMENT

- Projets et équipements métropolitains

C 2019-10-180

- DSP OCEANOPOLIS et 70.8 - Approbation du choix du délégataire et du projet de contrat de délégation de service public pour la période 2020 - 2031

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le choix du délégataire pour l'exploitation et la gestion d'Océanopolis au Moulin Blanc et du 70.8 aux Ateliers des Capucins et d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et ses annexes.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et N. BERROU-GALLAUD

FINANCES

- Conseil en organisation et gestion

C 2019-10-181

- Les Ateliers des Capucins SPL - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de la SPL Les Ateliers des Capucins.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative et N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-182

- Brest'aim - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel du représentant de la métropole de Brest au conseil d'administration de Brest'aim.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et J. LE GOIC-AUFFRET

Abstention : N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-183

- Brest Métropole Aménagement SEM - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Brest Métropole Aménagement SEM.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest'

Abstention : N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-184

- Brest Métropole Aménagement SPL - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2017-2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société publique locale ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Brest Métropole Aménagement SPL.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : le groupe 'Rassemblement pour Brest'

Abstention : N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-185

- SAFI - Rapport annuel du représentant au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel du représentant de Brest métropole au conseil d'administration de la SAFI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

Abstentions : les groupes 'Rassemblement pour Brest', 'Brest Nouvelle Alternative' et N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-186

- SOTRAVAL SEML - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Sotraval SEML

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

Abstentions : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-187

- SOTRAVAL SPL - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de Sotraval SPL.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-188

- SEM SODEFI - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport du représentant de Brest métropole au conseil d'administration de la SEM SODEFI.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : les groupes 'Rassemblement pour Brest', 'Brest Nouvelle Alternative' et N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-189

- SEMPI - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de la SEMPI.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-190

- SEMBREIZH - Rapport annuel du représentant au conseil d'administration - Exercice 2018

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que «les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte ». Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel du représentant de Brest métropole au conseil d'administration de la SEMBREIZH.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : les groupes 'Rassemblement pour Brest', 'Brest Nouvelle Alternative' et N. BERROU-GALLAUD

C 2019-10-191

- SEMBREIZH - Souscription de SEMBREIZH à une augmentation de capital de Breizh Immo, SAS dans laquelle SEMBREIZH détient une participation

La SAS Brest métropole est actionnaire minoritaire de SEMBREIZH, dont la filiale dédiée au portage d'immobilier d'entreprise, la SAS Breizh Immo, souhaite opérer une augmentation de capital à laquelle souscrirait SEMBREIZH. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le principe de cette augmentation de capital, qui n'aura pas d'incidence budgétaire pour la métropole, et d'autoriser son représentant au conseil d'administration de la SEM à voter favorablement cette proposition.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : les groupes 'Rassemblement pour Brest', 'Brest Nouvelle Alternative' et N. BERROU-GALLAUD

ADMINISTRATION GENERALE

C 2019-10-192

- Rapport annuel 2018 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées du cadre bâti, des transports urbains, de la voirie et des espaces publics

Dans le cadre de l'activité de la commission intercommunale pour l'accessibilité, il est prévu annuellement un rapport ou constat d'accessibilité qui reprend les actions entreprises par la collectivité en matière d'accessibilité sur l'année écoulée.

PREND ACTE

- Ressources Humaines

C 2019-10-193

- Rapport annuel portant sur l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale - année 2018

Dans le cadre d'une démarche en matière d'égalité dans la vie locale, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prendre acte du rapport annuel portant sur l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, année 2018.

PREND ACTE

- C 2019-10-194** - **Gestion unifiée du personnel - Recrutement d'agents contractuels en vue du recensement de la population**
Afin d'assurer la préparation, la mise en œuvre effective, le suivi et la coordination des différentes opérations liées au recensement de la population sur le territoire de la Ville de Brest, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le recrutement d'agents contractuels.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET
- C 2019-10-195** - **Adaptation des emplois aux besoins de la collectivité**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'adapter les emplois à l'évolution des besoins de la collectivité.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : J. LE GOIC-AUFFRET
Abstentions : les groupes 'Rassemblement pour Brest' et 'Brest Nouvelle Alternative'
- C 2019-10-196** - **Mise à disposition de personnel auprès du Comité des Œuvres Sociales**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'informer les élu.e.s de la métropole de la mise à disposition de personnel auprès du Comité des Œuvres Sociales et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition correspondante.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**
- C 2019-10-197** - **Mise à disposition de personnel auprès du GIP LABOCEA**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'informer les élu.e.s de la métropole de la mise à disposition de personnel auprès du GIP LABOCEA et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition correspondante.
- RETIRE**
- C 2019-10-198** - **Approbation de l'indemnité de conseil du Trésorier Principal de la métropole**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le paiement de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
Contre : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative', N. BERROU-GALLAUD et J. LE GOIC-AUFFRET
Abstentions : les groupes 'Rassemblement pour Brest', 'Europe Ecologie - Les Verts' et 'Brest Nouvelle Citoyenneté'

URBANISME

- Aménagement

- C 2019-10-199** **- Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Approbation du bilan de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.**
- Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le bilan de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme concernant le projet de renouvellement urbain de Bellevue - Bords de Penfeld à Brest, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).*
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET**
-
- C 2019-10-200** **- Projet de renouvellement urbain de Recouvrance – Rive droite à Brest - Quatre Moulins dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Approbation du bilan de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.**
- Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le bilan de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme concernant le projet de renouvellement urbain Recouvrance - Rive droite à Brest - Quatre Moulins dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).*
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET**
-
- C 2019-10-201** **- Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Projets urbains de Bellevue - Bords de Penfeld et de Recouvrance - Rive droite à Brest – Approbation du projet et autorisation de signature de la convention opérationnelle.**
- Dans le cadre de la démarche de renouvellement urbain de la métropole et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), il est proposé au Conseil de la métropole, après avis de la commission plénière, d'approuver le projet urbain multisites de Bellevue - Bords de Penfeld et de Recouvrance - Rive droite à Brest, et d'autoriser la signature de la convention opérationnelle par Monsieur le Président ou son représentant.*
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstentions : le groupe 'Brest Nouvelle Alternative, et J. LE GOIC-AUFFRET**

C 2019-10-202

- Projet de renouvellement urbain de Recouvrance – Rive droite à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour la réalisation d'une étude de développement économique.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de solliciter une subvention auprès de la Banque des territoires pour la réalisation d'une étude de développement économique au titre du NPNRU, dans le cadre du projet Recouvrance-Rive droite à Brest.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : J. LE GOIC-
AUFFRET**

C 2019-10-203

- Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour la réalisation d'études de requalification et restructuration des ensembles commerciaux complexes.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de solliciter une subvention auprès de la Banque des territoires pour la réalisation d'études de requalification et restructuration des ensembles commerciaux complexes au titre du NPNRU, dans le cadre du projet Bellevue-Bords de Penfeld à Brest.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : J. LE GOIC-
AUFFRET**

C 2019-10-204

- Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour la réalisation d'études pour le développement de l'économie circulaire et du numérique.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de solliciter une subvention auprès de la Banque des territoires pour la réalisation d'études pour le développement de l'économie circulaire et du numérique au titre du NPNRU, dans le cadre du projet Bellevue - Bords de Penfeld à Brest.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

C 2019-10-205

- Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour le réaménagement de la place de Metz.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre du NPNRU, concernant le réaménagement de la place de Metz dans le cadre du projet Bellevue-Bords de Penfeld à Brest.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : J. LE GOIC-
AUFFRET**

- C 2019-10-206** - **Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la mise en œuvre de la préfiguration d'un pôle Ressources de l'économie circulaire et du numérique.**
- Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la mise en œuvre de la préfiguration d'un pôle Ressources de l'économie circulaire et du numérique au titre du NPNRU, dans le cadre du projet Bellevue-Bords de Penfeld à Brest.*
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET**
- C 2019-10-207** - **Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld et Recouvrance Rive droite à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la réalisation d'études de faisabilité pour la mise en œuvre de l'agriculture urbaine.**
- Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de solliciter une subvention auprès de la Banque des territoires pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de de l'agriculture urbaine au titre du NPNRU, dans le cadre des projets Bellevue-Bords de Penfeld et Recouvrance-Rive droite à Brest.*
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET**
- C 2019-10-208** - **Projets de renouvellement urbain de Bellevue-Bords de Penfeld et de Recouvrance – Rive droite à Brest. Sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des territoires au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine des projets de renouvellement urbain (OPCU).**
- Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de solliciter une subvention auprès de la Banque des territoires pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage, Coordination Urbaine des projets de renouvellement urbain (OPCU) au titre du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dans le cadre des projets urbains Bellevue-Bords de Penfeld et Recouvrance-Rive droite.*
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET**
- C 2019-10-209** - **Opération de renouvellement urbain. Ilot Mairie à Gouesnou - Concession d'aménagement. Désignation de l'aménageur, approbation du traité de concession et autorisation de signature.**
- Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de retenir la Société Publique Locale (SPL) BMa en tant que concessionnaire de l'opération de renouvellement urbain de l'îlot Mairie à Gouesnou, d'approuver le traité de concession, et d'autoriser sa signature par le Président ou son représentant.*
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET**

C 2019-10-210

- Secteur d'urbanisation de Kerloquin à Guilers. Aménagement d'un giratoire, d'un tronçon de voie d'accès au secteur et réalisation d'un tronçon de voie de maillage structurante. Approbation et autorisation de signature d'une convention de P.U.P. (Projet Urbain Partenarial) sur le secteur de Kerloquin.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) entre Brest métropole et la société « Le Vallon de Guilers » et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer une convention de PUP sur le secteur de Kerloquin à Guilers.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : J. LE GOIC-
AUFFRET**

- Dynamiques Urbaines

C 2019-10-211

- Convention avec les communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de manière dématérialisée

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les conventions à passer entre Brest métropole et les communes de Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et pour la mise à disposition gratuite du droit d'utilisation de la solution logicielle qui permet de dématérialiser complètement le traitement des autorisations d'urbanisme.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : J. LE GOIC-
AUFFRET**

- Habitat

C 2019-10-212

- Tinergie – approbation d'une convention de partenariat entre Brest métropole et la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime pour le déploiement du dispositif sur leur territoire.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention de partenariat entre Brest métropole et l'EPCI Presqu'île de Crozon Aulne Maritime pour le déploiement du dispositif Tinergie sur leur territoire et d'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Politique de la Ville

C 2019-10-213

- Contrat de Ville 2015-2020 - Approbation d'un projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération brestoïse et prolongation jusqu'en 2022

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de protocole d'engagements renforcés et réciproques engageant l'ensemble des partenaires signataires du Contrat de Ville pour la période 2020-2022, et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : le groupe
'Brest Nouvelle
Alternative' et J. LE
GOIC-AUFFRET**

DEVELOPPEMENT

- Stratégie et prospective

- C 2019-10-214** - **Examen du rapport d'activité 2018 du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'examiner le rapport d'activité 2018 du Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest, et d'en débattre.
- PREND ACTE**
- C 2019-10-215** - **Contrat métropolitain 2015-2020 Brest métropole, approbation d'un avenant N°1 à la Convention de délégation de tâches relative à la mise en oeuvre de l'Investissement Territorial Intégré FEDER programmation 2014-2020, établie entre la Région Bretagne, autorité de gestion et Brest métropole.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant n°1 joint à la présente délibération, d'autoriser le Président, ou son représentant à le signer conjointement avec la région Bretagne, autorité de gestion et à entreprendre toute action relative à la mise en oeuvre de cette décision.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstentions : le groupe 'Rassemblement pour Brest' et J. LE GOIC-AUFFRET**
- C 2019-10-216** - **Association Française du Conseil des Communes et régions d'Europe (AFCCRE) - Adhésion de Brest métropole**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'adhésion de Brest métropole à l'association AFCCRE.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET**
- C 2019-10-217** - **Désignation d'un représentant-e de Brest métropole au Conseil d'administration de l'Agence Bretonne de la Biodiversité.**
La Région Bretagne a décidé de créer une Agence Bretonne de la Biodiversité, qui sera installée à Brest. La Région propose à Brest métropole de siéger au conseil d'administration de l'ABB. La présente délibération a pour objet de désigner le (la) représentant-e de Brest métropole et son (sa) suppléant-e.
- DESIGNATIONS EFFECTUEES :**
Francis GROSJEAN
Frédérique BONNARD-LE FLOCH
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :**
- les groupes : 'Rassemblement pour Brest', 'Brest Nouvelle Alternative' et J. LE GOIC-AUFFRET**

- Développement Economique

C 2019-10-218

- Opération nationale partenariale 'Revitalisation et animation des commerces'. Approbation d'un projet de convention partenariale.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention joint à la présente délibération et d'autoriser le président ou son représentant à le signer. Les Ministres en charge de l'économie des finances ont attribué à Brest métropole une subvention d'un montant de 50 000 € pour le financement de l'opération nationale patrimoniale « revitalisation et animation des commerces ». Cette aide contribuera aux actions d'attractivité commerciale menées par Brest métropole et ses partenaires. Elle est formalisée dans le cadre d'une convention partenariale.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : J. LE GOIC-
AUFFRET**

- Aménagement du Territoire

C 2019-10-219

- Convention relative à l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés

Dans le cadre du programme national d'aide à l'intégration des réfugiés, l'Etat peut financer certaines actions en faveur de ces publics, quand il est établi un programme partenarial visant à améliorer l'intégration des réfugiés. Dans ce cadre, Brest métropole, la Ville de Brest, l'État, le CHRU, les associations Coallia, Agehb (Point H), Adoma, AIVS Alma et l'ADEUPa, ont élaboré un projet de convention, pour une durée d'un an qui pourra être reconduit par tacite reconduction. L'État s'engage à financer les porteurs d'actions (AIVS Alma, Coallia et ADEUPa) à hauteur d'un montant annuel de 238 000 €. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver ce projet de convention et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Développement Economique

C 2019-10-220

- Projet Alimentaire Métropolitain - Soutien de l'Etat à l'élaboration du projet au titre du Programme national pour l'Alimentation - Convention avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour attribution de subvention - Décision de financement de l'ADEME

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention avec le Ministère de l'agriculture et de la forêt et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer et d'accepter la décision de financement de l'ADEME pour le projet.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Mission Enseignement Supérieur Recherche et Innovation

C 2019-10-221

- Approbation du projet de convention entre Brest métropole et la Région Bretagne pour l'attribution d'une aide à l'entreprise Autocruise SAS

Dans le cadre de l'appel à projets « Réussir les transitions dans l'économie » il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'attribution d'une aide de 100 000 € à la société Autocruise SAS, d'approuver les termes de la convention partenariale, entre Brest métropole et la Région Bretagne qui assure le portage administratif et financier de l'aide, et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : les groupes 'Europe Ecologie - Les Verts' et 'Communistes et Citoyens'

- Projets et équipements métropolitains

C 2019-10-222

- ZAC Multisites du Technopôle Brest Iroise (Brest/Plouzané) - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) présenté par Brest Métropole Aménagement arrêté au 31 décembre 2018 - Approbation de l'avenant n°32

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) arrêté au 31 décembre 2018 présenté par Brest Métropole Aménagement, dressant le bilan financier et le bilan d'activités de l'opération d'aménagement de la ZAC du Technopôle Brest Iroise (Brest/Plouzané) ainsi que le projet d'avenant n°32 à la concession, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

C 2019-10-223

- Ports de plaisance du Château et du Moulin Blanc - Goëlette La Recouvrance - Approbation du projet d'avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et l'animation des équipements portuaires d'intérêt métropolitain et de la Goëlette La Recouvrance

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant n° 3 à la convention de DSP pour la gestion, l'exploitation et l'animation des ports de plaisance et de la goëlette La Recouvrance portant sur l'actualisation du programme pluriannuel d'investissements

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

Abstention : J. LE GOIC-AUFFRET

C 2019-10-224

**- Ports de plaisance du Château et du Moulin Blanc -
Approbation de la tarification pour 2020**

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les tarifs des ports de plaisance du Château et du Moulin Blanc pour l'année 2020.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstentions : le groupe :
'Brest Nouvelle Alternative
et J. LE GOIC-AUFFRET**

C 2019-10-225

**- ZAC du port de commerce - Approbation d'un
projet de convention de participation financière entre
Brest métropole, Brest Métropole Aménagement et la
société LE SURCOUF au titre de l'article L.311-4 du
Code de l'Urbanisme et autorisation de signature**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du port de commerce à Brest, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet de convention de participation financière, sollicitée par la société LE SURCOUF, pour une parcelle située dans le périmètre de la ZAC et d'autoriser sa signature par le Président, ou son représentant.

**ADOPTÉ À LA
MAJORITÉ**

**Contre : le groupe
'Rassemblement pour
Brest et J. LE GOIC-
AUFFRET**

SERVICES A LA POPULATION

- Ecologie urbaine

C 2019-10-226

**- Approbation du projet de convention d'adhésion au
Pôle Énergie Bretagne 'PEBreizh', entente regroupant
les autorités organisatrices de la distribution publique
d'électricité - Désignation de trois représentant-e-s de
Brest métropole**

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention d'adhésion au Pôle Énergie Bretagne 'PEBreizh', entente regroupant les Autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet et de désigner trois représentant-e-s de Brest métropole à la commission spéciale de PEBreizh.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**NE PRENNENT PAS
PART AU VOTE :**

**les groupes :
'Rassemblement pour
Brest' et 'Brest Nouvelle
Alternative'**

DESIGNATIONS EFFECTUEES :

Bernadette ABIVEN
Roselyne FILIPE
Yann GUEVEL

- C 2019-10-227** - **Politique énergétique - Classement du réseau de chaleur urbain de Brest.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le classement du réseau de chaleur de Brest avec mise en application au 15 octobre 2019, dans les conditions mentionnées dans le dossier de classement et ainsi valider la zone de développement prioritaire, qui sera annexée au PLU facteur4 et d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.
- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**
- Abstentions : le groupe Rassemblement pour Brest et J. LE GOIC-AUFFRET**
- C 2019-10-228** - **Réseau de chaleur urbain de Brest - Avenant n°1 au contrat de délégation de service public.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public du réseau de chaleur de Brest et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : J. LE GOIC-AUFFRET**
- Abstention : le groupe 'Rassemblement pour Brest'**
- C 2019-10-229** - **Réseau de chaleur urbain de Brest - Avenant n°2 à la convention passée avec Brest Métropole Habitat pour le raccordement au réseau de chaleur de Brest des ensembles de Valy Hir, Kérourien, le Guelmeur et Penfeld.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver un projet d'avenant n°2 à la convention passée avec Brest métropole habitat pour le raccordement au réseau de chaleur urbain de Brest des ensembles de Valy Hir, Kérourien, le Guelmeur et Penfeld et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : J. LE GOIC-AUFFRET**
- Abstention : le groupe 'Rassemblement pour Brest'**
- C 2019-10-230** - **Réseau de chaleur urbain de Brest - Approbation du règlement de service.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet de règlement de service du réseau de chaleur urbain de Brest et d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à sa mise en œuvre.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : J. LE GOIC-AUFFRET**
- Abstention : le groupe 'Rassemblement pour Brest'**
- C 2019-10-231** - **Eau du Ponant - Avenant n° 13 au contrat d'objectif du service public de l'assainissement collectif.**
Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet d'avenant n°13 au contrat d'objectif de service public de l'assainissement collectif, ci-joint, et d'autoriser le Président ou son représentant, à le signer avec Eau du Ponant, Société Publique Locale.
- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**
- Contre : J. LE GOIC-AUFFRET**
- Abstention : le groupe 'Rassemblement pour Brest'**

C 2019-10-232

- Eau du Ponant - Avenant n° 13 au contrat d'objectif de service public de l'eau.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le projet d'avenant n°13 au contrat d'objectif de service public de l'eau ci-joint, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer avec Eau du Ponant – Société Publique Locale, le projet d'avenant n°13 au contrat d'objectif de service public de l'eau potable.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Contre : J. LE GOIC-AUFFRET
Abstention : le groupe 'Rassemblement pour Brest'

FINANCES

- Conseil en organisation et gestion

C 2019-10-233

- Évolution de l'actionariat d'Eau du Ponant - Société Publique Locale – Rectificatif concernant l'entrée au capital de la commune de Laz

Le Conseil de la métropole a approuvé, le 26 avril 2019, la cession à la commune de Laz d'une action détenue par Brest métropole dans la société publique locale Eau du Ponant, suite au souhait exprimé par le conseil municipal de Laz d'entrer au capital de Eau du Ponant - Société Publique Locale, afin de pouvoir bénéficier des prestations d'ingénierie proposées par Eau du Ponant - Société Publique Locale concernant l'eau potable. Cependant, le conseil municipal de Laz a finalement délibéré, le 29 mai 2019, pour l'achat de deux actions à un prix révisé le 15 mai par le Conseil d'administration d'Eau du Ponant – Société Publique Locale, afin de bénéficier également de l'ingénierie de la SPL en matière d'assainissement. Il est donc nécessaire de procéder à une régularisation, en cédant une action supplémentaire à la commune, et en actualisant le prix de la cession. En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver la cession de deux actions à la commune de Laz, d'approuver la promesse unilatérale de vente afférente et d'autoriser le Président à la signer.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

SERVICES A LA POPULATION

- Ecologie urbaine

C 2019-10-234

- Mise à disposition de récupérateurs d'eau de pluie. Approbation des tarifs et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les tarifs de mise à disposition des habitants de la métropole des récupérateurs d'eau de pluie selon le tableau ci-avant, d'autoriser le Président ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C 2019-10-235

- Gestion des eaux pluviales - Appel à volontaires pour la déconnexion des eaux pluviales du système d'assainissement et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'animation et le suivi des dossiers.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter l'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'animation et le suivi des dossiers relatifs à l'accompagnement des particuliers volontaires pour la réalisation des travaux visant à supprimer des rejets d'eaux pluviales domestiques dans les réseaux d'assainissement.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Propreté Déchets

C 2019-10-236

- Critères d'exonération et de facturation pour l'élimination des déchets des associations.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de préciser les critères d'exonération et de facturation pour l'élimination des déchets des associations ayant une activité sociale en faveur de populations en difficulté ou ayant une activité d'insertion professionnelle. Les dispositions s'appliqueront au 1^{er} janvier 2020.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Dynamique Educative et Jeunesse

C 2019-10-237

- Fonds Avenir jeunes – Approbation d'un projet de convention entre Brest métropole et le Conseil régional de Bretagne concernant l'abondement du Fonds Avenir jeunes

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions d'un projet de convention entre Brest métropole et le Conseil régional de Bretagne concernant l'abondement du Fonds d'aide aux jeunes - Brest métropole, et d'autoriser le Président, ou son représentant, à le signer.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ**

- Espace Public

C 2019-10-238

- Tarifs des droits de voirie 2020 - Approbation de la grille tarifaire 2020.

Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de fixer les droits annuels de voirie pour l'année 2020.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : J. LE GOIC-
AUFFRET**

C 2019-10-239

- Tarifs des droits de voirie 2019 applicables aux ouvrages de télécommunications.

Chaque année, Brest métropole fixe les tarifs des droits de voirie dus en contrepartie de l'occupation du domaine public routier par les ouvrages de télécommunications. Il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'actualiser et d'approuver ces tarifs pour l'année 2019.

**ADOPTÉ À
L'UNANIMITÉ DES
VOTANTS**

**Abstention : J. LE GOIC-
AUFFRET**

**Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être demandées
au Service des Assemblées**

MIS A L’AFFICHAGE LE 10 OCTOBRE 2019.